



**JANVIER
2017**

Hirel

Bulletin d'informations municipales

Vildé-la-Marine



Des enfants de maternelle
au Moulin de la Ville es Brune

Le mot du maire

Chers concitoyens,
Avec ce bulletin municipal, l'équipe municipale vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

En 2016, le gros de notre investissement s'est porté sur notre salle intergénérationnelle dont la pose de la première pierre a été célébrée le 26 septembre.

Concernant la voirie, nous avons finalisé l'aménagement de la Grande Rue à Vildé-la-Marine et un plateau ralentisseur a été installé sur la RD 155 à hauteur du cimetière de Hirel afin de réduire la vitesse à l'entrée de l'agglomération. L'acquisition d'un terrain au carrefour de La Quesmière va permettre l'aménagement de l'entrée du bourg. Par ailleurs, un bloc sanitaire a été réalisé pour améliorer le service aux exposants et visiteurs du Moulin de la Ville-es-Brune.

Notre superette, fermée depuis le mois de mars, n'a pas trouvé preneur. Aussi, la municipalité a décidé de racheter le fonds de commerce et d'en assurer la réouverture.

Nous déplorons bien sûr les baisses successives des dotations de l'Etat mais notre gestion rigoureuse nous permet de poursuivre nos investissements sur 2017. Nos projets sont divers et utiles, telle la construction de notre salle qui se poursuit pour une inauguration au second semestre, l'aménagement et l'éclairage de son parking étant à l'étude. L'acquisition de la parcelle aux abords de la salle ainsi que des bâtiments y attenants est envisagée, ainsi que l'effacement des réseaux 'Rue des Alleux', la sécurisation de la circulation et des piétons 'Rue des Tourailles' ou encore le busage du fossé 'Route de la Quesmière'.

L'arrêté préfectoral actant le PPRSM (Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine) nous laisse entrevoir quelques perspectives de construction. Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera réactualisé en conséquence et conformément au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Saint-Malo et du PLH (Programme Local de l'Habitat). Un futur lotissement privé de huit maisons individuelles devrait voir le jour dans le centre bourg de Hirel.

Un autre grand chantier concerne la station d'assainissement de Hirel qui est à saturation. L'extension de la lagune va permettre de passer de 1000 EH (équivalent habitant) aujourd'hui à 1 500 EH. Cette extension est indispensable au développement de la commune. L'étude pour l'aménagement du centre bourg de Hirel et la mise en accessibilité de son arrêt de bus va être relancée.

Enfin, des transferts de compétences vers Saint-Malo Agglomération sont de plus en plus nombreux. Qu'ils soient obligatoires ou facultatifs, certaines décisions seront prises au niveau de l'intercommunalité. Ceci ne doit pas empêcher la commune d'être porteuse de projets et nous agissons dans ce sens, avec dynamisme et confiance.

Je profite de ce bulletin pour saluer notre directrice d'école Madame Cheul ainsi que l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. J'encourage nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants. Je remercie le Conseil Municipal et le Conseil du CCAS et je pense également à l'ensemble des agents de la commune et du CCAS ainsi qu'aux différentes associations de la commune. Merci à tous.

Michel Hardouin, le Maire



Focus enfance



Salle intergénérationnelle

SOMMAIRE

- P.2 Informations générales
- P.4 Finances
- P.5 Principales délibérations
du Conseil Municipal
- P.10 Informations pratiques
- P.14 Focus enfance
- P.16 Vie associative
- P.20 Le Moulin

Directeur de publication

Michel Hardouin

Mise en page & impression

Imprimerie Doloise

Conseil Municipal

Le Maire : HARDOUIN Michel. Les Adjointes au Maire : GUERINEL Pierrette, 1^{re} Adjointe, COSSONNIERE Alain, 2^e Adjoint, BECHEREAU Henri, 3^e Adjoint. Les conseillers délégués : DROVAL Annick et GASNIER Jean-Pierre. Les conseillers (par ordre défini par le tableau du Conseil Municipal) : BOUAISSIER Michelle, DEROUSSEAU Olivier, GUERCHE Marie-Annick, LE GREVESE Daphné, GASNIER Lucien, LEROY Gérard.

Salle intergénérationnelle, pose de la 1^{ère} pierre



Le 26 septembre, Monsieur Hardouin, Maire, procédait à la pose symbolique de la première pierre de la salle intergénérationnelle, entouré de Monsieur Chenu, Président du Conseil Général, Monsieur Renoult, Président de Saint-Malo Agglomération, Monsieur Lurton, Député et de Monsieur Plaisant, Sous-préfet. Lancé en 2012, le projet devait être bouclé en deux ans. Il aura finalement mis quatre ans avant de pouvoir voir le jour. En 2012, alors que le cabinet Delepine est retenu et a élaboré des plans, le Plan de prévention des risques submersion marine (PPRSM) se durcit et ne permet plus d'envisager le projet initial. Les multiples rendez-vous avec les services de l'État, courant 2013, ne débloquent pas la situation. Après les élections municipales de 2014, le dossier est relancé pour obtenir finalement le permis de construire définitif, en décembre 2015.

Le bâtiment composé d'une grande salle avec 300 places assises, d'un hall de 50 m², d'une cuisine, d'un espace de rangement, d'une petite salle de repos pour les enfants et de sanitaires devrait être finalisé courant de l'été.

La vocation de la salle intergénérationnelle est communale mais aussi intercommunale, s'inscrivant dans une dynamique d'accueil d'associations de plus de 200 adhérents dont l'action rayonne sur de nombreuses communes voisines.

Portage de repas

La commune de Hirel a signé une convention avec l'association AMPER pour le portage des repas à domicile. La convention permet de ne pas payer de cotisation annuelle.



Les formules suivantes sont proposées :

Formule midi :	
10,45 €	le repas pour 1 personne seule
9,45 €	le repas pour 2 repas commandés
Formule soir :	
10,15 €	le repas pour 1 personne seule
9,45 €	le repas pour 2 repas commandés
Formule midi = soir :	
16,15 €	les 2 repas pour 1 personne seule
15,10 €	les 2 repas pour 2 formules commandées

Menus composés de six éléments sélectionnés par une diététicienne. Vous avez le choix midi et soir avec possibilité de réponse personnalisée pour les cas de prescription de régimes spécifiques : pauvre en sucre, en graisse, en résidu.

Pour les personnes ayant des troubles bucco-dentaires et/ou de déglutition ou ayant des difficultés à utiliser la fourchette et le couteau, un menu à texture modifiée leur est spécialement réservé. Seuls les viandes et les légumes sont concernés. Ils sont moulinsés et présentés séparément sans surcoût. Ils conservent ainsi leur saveur et leur goût d'origine. **Nouveauté cette année : La possibilité de tester gratuitement un repas !!**

Contactez AMPER, Tiphaine GERGAUD au 02 97 46 53 14 ou amper.prad@msa-services.fr
Informations sur www.amper.asso.fr

Téléassistance des personnes à domicile



Présence Verte est une association proposant un service de téléassistance aux personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile. En cas de nécessité, l'abonné lance un appel et est directement mis en relation avec un opérateur qui identifie ses besoins et avertit le réseau de solidarité (voisins, amis...) ou les services d'urgence (pompiers, SAMU)

Installation 24.50 € grâce à au partenariat de la commune avec Présence Verte et abonnement mensuel de 20.90€ (hors option)
Options : Le Bracelet détecteur de chutes déclenche l'alarme et la procédure de secours automatiquement en cas de chute brutale et la TAMO (télé assistance mobile) permet de géolocaliser, de dialoguer et de faire intervenir directement les secours.

Pour plus de renseignements, contactez PRESENCE VERTE au 02.99.01.81.07 ou sur le site Internet www.presenceverte.fr
CLIC, 1 rue Henri Dunant, 35800 DINARD 02 99 16 88 76



De gauche à droite : Monsieur Chenu, M. Hardouin, Monsieur Renoult, Monsieur Lurton, Monsieur Plaisant.

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune est intervenu en 2016 en aides aux familles en difficulté, en participations financières pour l'école (acquisition d'une structure de motricité permanente de 14 modules pour la classe de maternelle), pour les Conseil Municipaux des Enfants ou CME, pour les TAP ou Temps d'activités périscolaires (acquisition de raquettes de tennis, d'un composteur, de matériel pour l'atelier sculpture des grands ou les créations des maternelles), pour la ludothèque (piscine à boules), pour les jeunes via le SIAJE (don à la Junior association pour un voyage à Londres autofinancé à 50%) ainsi que pour le traditionnel repas des aînés, la distribution de colis à domicile en novembre dernier ou encore la cérémonie des bébés de l'année.

Rappelons ici que le CCAS réalise aussi des missions d'aide-ménagère via ses 4 agents. Le coût de la prestation est défini par le département. Il est de 20.50 euros de l'heure en 2017 ; la facturation CCAS prend en compte les éventuelles contributions des divers organismes financeurs (département, mutuelles, caisses de retraites, MDPH...).



Préparation des colis CCAS



Maire et 1^{ère} adjointe mettent les doyens du repas à l'honneur : Mme Hélène Turmel et M. Louis Ame

Félicitations pour leurs noces de diamant !!



Monsieur et Madame Turmel Raymond et Marie Thérèse



Monsieur et Madame Duquette Henri et Denise

Le CLIC

La commune de Hirel adhère au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination de la Côte d'Emeraude).

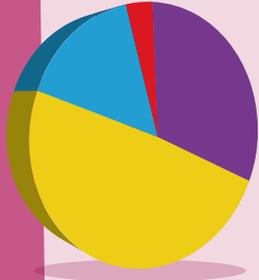
Le CLIC est un service financé essentiellement par le Conseil départemental et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Il s'adresse aux personnes de plus de soixante ans, des personnes handicapées et leur entourage. Le CLIC informe, conseille et aide gratuitement à la constitution des dossiers de demande de prises en charge financières pour le maintien à domicile ou la recherche d'établissement.

CLIC, 1 rue Henri Dunant, 35800 DINARD, 02 99 16 88 76, clic3-cote-embraude@hotmail.fr www.clic-cote-embraude.fr

Voitures anciennes à Hirel



Bilan financier



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
■ Charges à caractère général (entretien bâtiments, voirie, terrains, prestataires, assurances, énergie et télécom...)	227 975 €
■ Charges de personnel et frais assimilés	339 361 €
■ Autres charges de gestion courante (subventions associations, diverses adhésions SDISQ, SIAJE...)	104 435 €
■ Charges financières (intérêts d'emprunt)	25 431 €
TOTAL	697 203 €

Ecole publique Le Long Sillon (environ 76 élèves)

Les dépenses affectées sur 2016 à l'école s'élevaient à 94 180 € (personnel, fournitures diverses, dépenses liées au bâtiment, piscine, transports sorties scolaires, ...)

Le 21 octobre 2016, la Préfecture a arrêté le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques en référence avec les dépenses de 2014.

Il est de 374 € en élémentaire et de 1 142 € en maternelle.

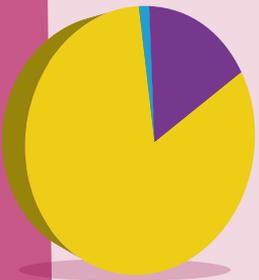
Pour Hirel, il était de 724 € en élémentaire et de 1 635 € en maternelle,

Temps d'Activités Périscolaires (TAP),

activités gratuites et non obligatoires (effectif élémentaire : 49 enfants + accueil maternelles 27)

Les dépenses affectées sur 2016 aux TAP s'élevaient à 22 206 € (personnel, matériels divers, intervenants extérieurs, ...)

Les aides de l'Etat et du Département pour ce programme sont en 2016 de 8 265 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
■ Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital)	58 400 €
■ Opérations d'équipement ***	285 360 €
■ Opérations non affectées (droit d'usage de logiciels)	3 996 €
TOTAL	289 356 €

*** Principales opérations d'investissement sur 2016 :

Voirie - Aménagement RD 155 Grande Rue à Vildé-la-Marine, côté nord : 36 100 €. Cette opération aura représenté un coût global de 147 901 € (subvention de 37 950 €),

Aménagement du carrefour de la Quesmière : acquisition du terrain et bornage : 2 557 €

Réalisation de sanitaires au Moulin de la Ville-es-Brune : 26 584 € (subventionné à 50 %)

Ecole - Acquisition d'un second tableau numérique et deux ordinateurs portables : 5 000 €

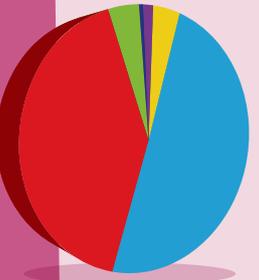
Mairie - Achat d'un photocopieur : 3 300 €

Travaux au sein des églises - Hirel avec la réfection de la chaudière pour 3 583 € et Vildé avec la réfection des cloches pour 1 830 €

Achat de tables de pique-nique installées à Vildé et à l'aire de jeux à Hirel : 1 400 €

Locatifs de la Rue du Cheminet - Changement des volets en bois : 4 866 €

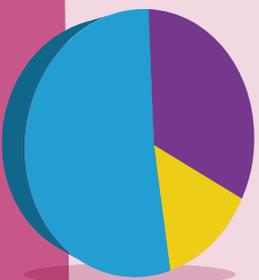
Salle intergénérationnelle : 176 089 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
■ Atténuations de charges (indemnités agence postale et indemnités journalières)	14 717 €
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (facturation périscolaire, location matériel, concessions funéraires..)	37 623 €
■ Impôts, taxes et droit de place aire de camping-cars**	480 592 €
■ Dotations, subventions et participations	375 361 €
■ Autres produits de gestion courante (location salle, loyers bâtiments communaux)	40 328 €
■ Autres (remboursements assurance suite sinistres)	3 006 €
TOTAL	951 626 €

* * Détails impôts RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Taxe d'habitation	177 324 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	127 849 €
Taxe foncière sur propriété non bâties	26 029 €
Dotations de solidarité communautaire (Saint-Malo Agglomération)	39 196 €
Attribution compensatrice (Saint-Malo Agglomération)	19 834 €
TOTAL	390 232 €

TAUX D'IMPOSITION	Taux communal année 2015	Taux communal année 2016
Taxe d'habitation	11,70 %	11,93 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	13,88 %	14,16 %
Taxe foncière sur propriété non bâties	39,80 %	40,60 %



RECETTES D'INVESTISSEMENT	
■ Dotations, fonds divers et réserves (récupération TVA, taxe d'aménagement)	332 884 €
■ Subventions d'investissement	134 705 €
■ Emprunts et dettes assimilées	500 486 €
TOTAL	968 075 €

Principales décisions du Conseil Municipal en 2016

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2016.

Séance du 25 janvier

Aménagement de la « Rue des Tourailles » - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Amendes de police.

Des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la « Rue des Tourailles » sont prévus en 2016, à savoir l'aménagement des deux trottoirs reliant les lotissements du Marais et du Bellevend avec ses cellules commerciales (médecin généraliste, infirmières et coiffeuse) et le centre bourg dont l'école publique. Pour financer ce projet, la commune sollicite l'aide de l'État au moyen de la DETR (équipements de sécurité à hauteur de 40 %). La commune fait également appel au fond de répartition des amendes de police. Les sommes sont allouées en application des articles R 2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Toutefois le projet n'a pas fait partie de ceux pressentis pour l'attribution du reliquat de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), aussi le conseil municipal décide de retirer cette opération du programme voirie 2016.

Ecole publique – Acquisition de matériels informatiques

Afin de rendre les élèves des classes élémentaires autonomes avec les outils informatiques et de leur permettre d'obtenir le B2i (Brevet informatique de niveau 2), l'équipe enseignante demande à la commune de faire l'acquisition d'un tableau interactif et de trois ordinateurs. Pour financer cette acquisition de 5 111 € HT soit 6 133,20 € TTC, le Conseil Municipal a sollicité l'État au moyen de la DETR mais le projet n'a hélas pas été retenu.

L'acquisition a toutefois été réalisée avec la participation financière de APE (Association des Parents d'Élèves) à hauteur de 1500 €.

Subvention aux associations communales : majoration de 5 % pour les indices 2016.

#Catégorie 1 : Associations d'intérêt communal.

Par délibération n°8 en date du 2 avril 2002, le conseil municipal avait décidé que les associations d'intérêt communal sont celles qui « ne perçoivent aucune cotisation et dont les adhérents sont tous les habitants de la commune. Elles participent à l'animation de la commune par l'organisation de manifestations festives. Le montant de la subvention communale est calculé en fonction du nombre d'habitants ». La population légale de la commune au 1^{er} janvier 2016 étant de 1 379 habitants, il est proposé que l'indice de base qui sert au calcul de la subvention soit, après majoration de 5 %, de 1,21 € par habitant.

Sur ce fondement, le montant total de la subvention pour les associations relevant de cette catégorie est de 1 668,59 €. Dans la mesure où il y a deux comités des fêtes sur la commune, chacune se verra attribuer la moitié, soit la somme de 835€.

#Catégorie 2 : Associations composées d'adhérents de la commune soumis au paiement d'une cotisation.

Sur la base d'une majoration de 5 % des valeurs de référence de 2015, les indices d'octroi des subventions aux associations de cette catégorie sont définis ainsi :

Associations sportives ou assimilées :

- - de 18 ans : 19,86 € par adhérent de la commune,
 - + de 18 ans : 12,41 € par adhérent de la commune,
- Attribution de 179,05 € si adhésion à une fédération.

Associations à thématique particulière :

- Une attribution forfaitaire de 119,36 €
- + 59,68 € pour l'adhésion à une fédération.

Les nouvelles associations perçoivent, la première année d'exercice, une subvention forfaitaire de 182,62 €.

#Catégorie 2 Bis : Association des parents d'élèves : Forfait de 119,36 €.

Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo

Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour 8 journées sur 2016 (divers travaux sur le territoire communal : entretien d'espaces verts et de sentiers de randonnée, de bâtiments, de voiries et du littoral).

Route Départementale n° 155 – Travaux

d'aménagement - Amendes de police pour réaliser un plateau ralentisseur près du cimetière de Hirel (RD155)

Pour financer ce projet, le Conseil Municipal formule une demande d'aide dans le cadre du fond de répartition des amendes de police. Les sommes sont allouées en application des articles R 2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La subvention obtenue est de 4679 €.

Cimetière de HIREL – Travaux d'aménagement - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

En raison de la non gestion des eaux pluviales au sein du cimetière de HIREL et des conséquences dommageables induites (problème de salubrité publique du fait de la présence d'eau stagnante et d'effondrements de concession), le Conseil Municipal souhaite procéder en 2016 à des travaux de voirie et sollicite l'aide de l'État dans le cadre de la DETR (travaux d'aménagement des cimetières à hauteur de 40 %). Ce projet n'ayant pas été retenu dans le cadre de la DETR, il sera différé.

Séance du 13 avril

Approbation des comptes de gestion 2015 de la commune et des budgets annexes. - Approbation des comptes administratifs 2015 de la commune et des budgets annexes. - Vote du Budget primitif communal et des budgets primitifs annexes 2016 - Vote des taux d'imposition 2016

Salle intergénérationnelle et culturelle



-Choix des entreprises et demandes de subvention.

Par délibérations n° 52/2012 du 23 juillet 2012 et n°29/2015 du 8 avril 2015, le cabinet DELEPINE de Dol-de-Bretagne, les bureaux d'études CD INGENIERIE de Miniac-Morvan et C-MOI de Combourg avaient été recrutés en qualité de maîtres d'œuvre pour le projet de création de salle intergénérationnelle.

Suite à La consultation réalisée du 19 janvier au 19 février 2016, le choix des entreprises a été fait avec pour critères de pondération la valeur technique de l'offre pour 40% et le prix des prestations pour 60%.

Principales décisions du Conseil Municipal en 2016

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2016.

Carrefour de «La Quesmière» - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée F 304.

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la portion de la parcelle cadastrée F 304 pour une superficie d'environ 1 100 m².

Location du Moulin de la Ville-es-Brune - Modification des tarifs et validation du contrat de location

Saint-Malo Agglomération - Convention partenariale dans le cadre du Programme Local de l'Habitat

Le deuxième Programme Local de l'habitat (PLH) de Saint-Malo Agglomération a été adopté pour répondre à trois enjeux majeurs : le renforcement de la production de logements abordables, l'anticipation des besoins générés par le vieillissement attendu de la population et l'amélioration de la qualité des résidences principales.

Le Conseil Municipal adopte la convention qui définit le cadre des interventions réciproques et des engagements mutuels de la commune et de la communauté d'agglomération, dans le champ de leurs compétences, afin de réussir la mise en œuvre du programme d'actions du PLH et de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Séance du 30 mai

Taxe d'habitation - Assujettissement des logements vacants.

Considérant les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts, le conseil municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Les logements concernés sont les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

Les conditions d'assujettissement des locaux :

- Logements habitables (Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.)

- Logements non meublés

Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par le dispositif. Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives.

Saint-Malo Agglomération - Prise de compétence

Lutte contre les frelons asiatiques.

Saint-Malo Agglomération - Prise de compétence - Préservation du bocage.

Préservation du bocage dans le cadre du programme Breizh Bocage)

Séance du 4 juillet

Salle intergénérationnelle et culturelle Souscription d'un emprunt.

Le conseil municipal opte pour la souscription d'un emprunt de 500 000 € pour financer la construction de la salle intergénérationnelle afin de ne pas grever d'autres potentiels investissements et après consultation auprès de quatre organismes bancaires.

L'organisme retenu est La Banque Postale avec un prêt de 20 ans et 1 mois au taux fixe de 1,33 %. Parallèlement à la souscription de cet emprunt, la commune a obtenu différentes subventions.

FINANCEMENT

de la salle intergénérationnelle



Pour financer ce projet de salle intergénérationnelle dont le coût estimatif global s'élève est de 906 000 eur HT hors parking et hors équipement, la commune a obtenu une aide du Conseil Départemental au titre du Fonds de solidarité territorial d'un montant de 150 000 €, 14 000 € dans le cadre des fonds parlementaires et 150 000 € par Saint-Malo Agglomération dans le cadre d'un fonds concours. L'Etat a également été sollicité dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local et la subvention s'élève à 162 000 €. Le reste de la dépense, soit environ 40%, incombera à la commune. Un emprunt sera souscrit auprès de la Banque Postale (cf séance du 4 juillet) afin de ne pas grever d'autres potentiels investissements.

Temps d'Activités Périscolaires



Année scolaire 2016/2017 - Convention avec AVEL Chars à voile

Année scolaire 2016/2017 - Convention avec l'association « Des idées plein la terre » (sensibilisation à l'environnement et la biodiversité à travers la réalisation d'un herbier, d'un composteur, la création d'un jardin...)

Temps d'Activités Périscolaires - Participation financière des familles et approbation du règlement intérieur.

Cette contribution aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) s'applique aux enfants des classes élémentaires (du CP au CM2) à raison de 25 €/an et par enfant (gratuité à partir du 3ème enfant).

Temps d'Activités Périscolaires



Département d'Ille-et-Vilaine - Demande d'aide financière pour l'accompagnement des rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine décide d'apporter, pour la dernière année, un soutien financier aux communes de moins de 2 000 habitants. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Hirel et qui fréquente une école primaire engagée dans la réforme. Il rappelle qu'antérieurement la participation du Département était de 50 €/élève.

Le conseil municipal sollicite par conséquent une aide financière de 25€/élève auprès du conseil départemental dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cantine municipale



Tarifification du repas et approbation du règlement intérieur.

Le conseil municipal décide que le tarif repas enfant passe à savoir 3,10 € et le repas adulte à 4,50 €. Il majore de 50 % le prix du repas pour les enfants non-inscrits et participant au repas.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort - Convention de participation financière à la présence du délégataire de service public d'eau potable lors du contrôle des hydrants incendie.

Par délibération n°32/2015 du 8 avril 2015, le contrat de prestation de service avec la Société VEOLIA pour le contrôle et à l'entretien des hydrants (bouches et poteaux incendie) a été renouvelé pour un coût de 55 € HT par hydrant. Ce contrôle se fait tous les trois ans.

Le Syndicat des Eaux de Beaufort (SIE) a décidé d'apporter une aide financière au contrôle des hydrants par les communes.

Ainsi, le syndicat peut participer financièrement au contrôle des hydrants à raison de 55 € HT/hydrant contrôlé dans la limite du tiers des hydrants totaux existants + 1 par an. Sur Hirel, il y a 17 hydrants. Sur cette base, le syndicat versera une participation annuelle maximale de 330 € HT.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention du SIE. Celle-ci prendra effet pour une durée de cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2019).

Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le cabinet COUDRAY.

Depuis 2004, une convention d'assistance juridique est souscrite entre la commune et le cabinet Coudray, société d'avocats à Rennes. En vertu de cette convention, la commune confie au cabinet Coudray une mission d'assistance et de conseil juridique dans les domaines de compétence de la commune. Sont exclues du champ d'application de cette convention toutes les procédures contentieuses pour lesquelles il pourrait être fait appel au cabinet Coudray ainsi que les réunions de travail s'y rapportant.

Le conseil municipal, accepte le renouvellement pour deux ans de la convention d'assistance et de conseil juridique proposée par le cabinet Coudray.

Aménagement de la rive nord de la « Grande Rue » - Choix de l'entreprise.

Depuis la séance du 21 janvier 2015, les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité du cheminement piétonnier de la rive sud de la « Grande Rue » ont été réalisés.

Dans la continuité, le conseil municipal propose l'aménagement de la rive nord de la « Grande Rue ».

Le conseil municipal retient l'entreprise Entr'Am d'Antrain pour l'aménagement.

Séance du 29 septembre

Effacement des réseaux 2016 – « Rue des Alleux » - Convention de mandat avec le SDE.

Par délibération n° 25/2013 du 15 avril 2013, le conseil avait approuvé les études sommaires du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE) afférentes à l'effacement des réseaux au sein des « Rue de la Motte », « Rue des Alleux » et de la « Rue du Domaine ».

Mais, dans le cadre des effacements de réseaux pour 2014, le SDE avait décidé de se limiter aux « Rue de la Motte » et « Rue du Domaine ».

Dans le prolongement de la création de la salle intergénérationnelle et culturelle, le conseil municipal retient au titre des effacements des réseaux pour 2016 la « Rue des Alleux ».

Voirie 2016 - Route Départementale n° 155

Choix de l'entreprise et approbation du produit des amendes de police. Lors de la séance du 25 janvier dernier, le conseil municipal a approuvé les travaux de mise en sécurité de l'entrée Est de l'agglomération en installant un plateau ralentisseur à proximité du cimetière de Hirel.

La commission permanente du Conseil Départemental a alloué à ce programme la somme de 4 679 € au titre des aménagements de sécurité sur voirie.

Le conseil municipal retient l'entreprise SERENDIP de Baguer-

Pican pour les travaux et approuve la somme allouée au titre du produit des amendes de police.



Salle intergénérationnelle et culturelle Saint-Malo Agglomération – Fonds de concours – Convention.

Considérant la vocation intercommunale de la salle intergénérationnelle et culturelle, Saint-Malo Agglomération a, par délibération du 22 septembre 2016, alloué un fonds de concours de 150 000 € à ce projet.

Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Révision globale - Lancement de la consultation.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération du 10 juillet 2008 puis modifié le 18 avril 2011 (révision, modification et modification simplifiée) et enfin mis à jour par arrêtés municipaux en date du 23 juin 2011 (annexe sites inscrits) et du 25 janvier 2012 (modernisation RD7, projet du Conseil Général).

Considérant que le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de Submersion Marine (PPRSM) du Marais de Dol (prescrit depuis les événements consécutifs à Xynthia en 2010) devient aujourd'hui opposable en raison de son approbation par arrêté préfectoral du 25 août 2016,

Considérant que les PLU ont fait l'objet de nombreuses réformes, notamment avec la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENL) intervenue dans le cadre du processus « Grenelle » de l'environnement et la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Considérant qu'au 1er janvier 2017, les PLU doivent intégrer les dispositions issues du Grenelle de l'environnement, Considérant que le PLU devra être mis en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Malo, actuellement en cours de révision et attendu début 2017,

Tous ces éléments concourent aujourd'hui à déclencher une procédure de révision du PLU pour « grenellisation » et « alurisation » du document avec prise en compte du PPRSM récemment approuvé et de la révision du SCoT du Pays de Saint-Malo à venir. Aussi, dans cette optique d'évolution du document d'urbanisme, le conseil municipal approuve le principe de révision du PLU.

Redimensionnement de la lagune de HIREL – Acquisition de parcelles

Dans le cadre du redimensionnement de la lagune de Hirel, une étude d'incidence du rejet et un dossier Loi sur l'eau ont été réalisés par la société HYDRATEC de Rennes. La commune possède, depuis le 14 avril 2015, un arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques pour ce projet.

Mais, alors que le projet initial prévoyait l'extension de la lagune vers le Nord, le programme a été repensé, l'extension

Principales décisions du Conseil Municipal en 2016

Le registre des délibérations est consultable en mairie et les comptes rendus sont publiés sur le site internet commune-hirel.fr, rubriques vie-municipale, compte-rendu-conseil, 2016.

de la lagune pouvant se faire vers Est, réduisant ainsi les nuisances (olfactives, sonores et visuelles) du futur projet.

Photocopieurs de la mairie et de la biblioposte

Achat ou location (mairie) et mise à disposition (biblioposte). Par délibération n° 63/2015 du 7 septembre 2015, le conseil municipal avait fait le choix, dans l'attente du terme du contrat de location du photocopieur de la mairie (23 novembre 2016), d'une mise à disposition de photocopieur pour la biblioposte par la société OMR au prix de 20 € HT/mois (forfait mensuelle de 1 000 copies inclus).

En raison du terme du contrat de leasing du photocopieur de la mairie, la question de son remplacement se pose. Deux pistes ont été envisagées, à savoir l'achat (dépense d'investissement) ou la location (dépense de fonctionnement). Pour cela, cinq sociétés ont été consultées.

Concernant le photocopieur de la biblioposte, il s'agira toujours d'une mise à disposition, mais qu'au forfait mensuel se substituera un coût copie unitaire plus favorable.

Après analyse des propositions, le conseil municipal retient la proposition de la société OMR, à savoir l'achat d'un photocopieur KONICA BH C 227 pour la mairie au prix de 2 750 € HT, soit 3 300 € TTC et la mise à disposition d'un photocopieur SHARP MXM363N pour la biblioposte.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2015.

Dénomination de l'espace plage.

Le conseil municipal nomme « Plage Beau Rivage » l'espace plage de Hirel.

Programme scolaire musical

Intervention des écoles de musique de Saint-Malo.

Le Département a décidé de réduire son effort financier en faveur du Plan Musique pour atteindre 50% en 2015. Or, en 2012 (délibération n°51/2012), le conseil municipal avait pris l'engagement, auprès de la ville de Saint-Malo, de contribuer à la pérennisation du dispositif des musiciens intervenants en participant au financement des cours de musique dispensés au sein de l'école publique communale.

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, l'équipe enseignante demande le maintien de l'engagement communal en faveur de l'enseignement musical sur le temps scolaire, à raison 10h pour deux classes.

Après contact pris auprès du conservatoire de musique de Saint-Malo, le coût d'intervention par classe et pour les 10 séances serait de 420 €, soit 840 € pour les deux classes.

Le conseil municipal approuve l'intervention des musiciens intervenants des écoles de musique de Saint-Malo au sein de l'école publique communale pour l'année scolaire 2016/2017.

Séance du 7 novembre

Redimensionnement de la lagune de HIREL – Choix du maître d'œuvre - Lancement de la consultation

Le conseil municipal lance une consultation en vue du choix du maître d'œuvre qui aura en charge le projet de redimensionnement de la lagune de Hirel.

Acquisition de l'immeuble et de la parcelle cadastrée ZH n° 35 sise au « 36, Rue des Alleux ».

Le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle jouxtant la future salle intergénérationnelle, parcelle cadastrée ZH n°35 sise au « 36, Rue des Alleux », d'une contenance de

8 934 m² sur laquelle est édifiée une maison d'habitation et ses dépendances.

La taxe d'aménagement communale - Détermination du taux et des exonérations facultatives – Application au 1er janvier 2017.

Le conseil municipal maintient à 2 % le taux de la taxe d'aménagement pour la part communale sur l'ensemble de son territoire, exonère dans la limite de 50 % de leur surface pour les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (logements financés avec un PTZ+), exonère totalement les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux (il s'agit notamment d'exonérer les stationnements intérieurs des logements financés en PSLA, PLUS, PLS) et les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitation individuelle, et enfin exonère totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Loi NOTRe – Refonte des statuts de Saint-Malo Agglomération au 1er janvier 2017.

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi que certaines évolutions pour leurs compétences optionnelles. Le conseil municipal approuve la rédaction des dites compétences de Saint-Malo Agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Modification des statuts de la Communauté d'agglomération

Elargissement du champ de compétences facultatives au « financement du contingent SDIS (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) ».

Assainissement collectif

Renouvellement de l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif. Le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention d'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif pour la période 2017-2020. Par ce biais, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal.

Département d'Ille-et-Vilaine – Fonds de solidarité territoriale – Voirie – Demande de subvention pour l'année 2016.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, lors de son assemblée du 17 juin 2016, a reconduit une subvention au titre du fonds de solidarité territoriale concernant les travaux d'investissement sur la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 50 % du montant, plafonnée à 5 100 €. La commune reste éligible car elle comporte un linéaire de voirie supérieure à 25 km et une dotation supérieure ou égale à 5 000 €.

Le conseil municipal accepte la subvention départementale au titre du programme d'investissement de la voirie communale, à savoir la mise en sécurité de l'entrée Est de l'agglomération et l'aménagement de la rive nord de la « Grande Rue ».

Fêtes des moules 2016

Comité des fêtes de Vildé-la-Marine - Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un feu d'artifice (500 €).

Vildé-la-Marine – Dénomination de l’impasse située entre les « 1 et 2, Place de l’Eglise » et qui part de la place de l’église à Vildé-la-Marine.

En vertu de l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, au regard de la proximité de l’ancien presbytère et en raison du caractère sans issue de cette voie, le conseil municipal nomme « Ruelle du presbytère » ladite impasse.

Supérette – Rachat du fonds de commerce – Proposition communale.

En raison de l’absence de repreneur pour la supérette, commerce de proximité apprécié par la population et afin d’éviter que les éléments matériels constituant le fonds de commerce (denrées et équipements) ne soient vendus dans le cadre de la liquidation judiciaire en cours, le conseil municipal décide de faire une proposition de rachat du fonds de commerce en question.

Séance du 22 décembre

Salle intergénérationnelle et culturelle Lot n° 2 : gros-œuvre - Actes de sous-traitance.



En avril, le conseil municipal a retenu la société COREVA de Noyal-sur-Vilaine pour le lot n°2 – Gros œuvre. L’entreprise COREVA produit deux actes de sous-traitance, l’un au profit de la société AGH de Rennes pour les travaux de coffrage des casquettes à 4 m de hauteur, l’autre au profit de la société ALEX BATIMENT de Derval pour les travaux de maçonnerie d’agglos.



Recensement de la population 2017 - Rémunération des agents recenseurs.

Un recensement de la population doit se dérouler du 19 janvier au 18 février 2017. Dans ce contexte, la municipalité envisage le recrutement de 4 agents recenseurs et une dotation forfaitaire de 2 866 € va être octroyée à la commune par l’INSEE.

Le conseil municipal décide la création de 4 postes d’agents recenseurs et fixe leur rémunération comme suit : 30 € par demi-journée de formation, 1,70 € par bulletin individuel collecté, 1 € par feuille de logement collectée.

Réalisation du document unique d’évaluation des risques professionnels.

Ce document est obligatoire pour tout employeur. Il doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. Il doit faire l’objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an) et à chaque fois qu’une unité de travail est modifiée. L’objectif principal est de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies

professionnelles.

Pour la réalisation de ce document, le conseil municipal décide de faire appel au Centre de Gestion d’Ille-et-Vilaine (le coût de la prestation s’élève à 1 800 €) et de solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) dans le cadre de ces démarches de prévention.

Temps d’Activités Périscolaires



Convention avec l’Amicale laïque de Cancale.

L’Amicale laïque de Cancale est sollicitée depuis deux ans pour l’animation des Temps d’Activités Périscolaires (TAP). Il suggère que la commune lui fasse à nouveau appel pour l’année scolaire 2016/2017. Le conseil municipal renouvelle ledit partenariat.

Budget communal - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur.

Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine – Convention en vue de l’intervention de l’architecte-conseiller.

Afin de mettre en œuvre les directives de la loi d’architecture du 3 janvier 1977, le Département d’Ille-et-Vilaine met au service des collectivités qui le souhaitent depuis près de 30 ans un service de Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35). Le CAU 35 est composé de sept architectes salariés du Département qui assurent des permanences pour y rencontrer les particuliers qui ont un projet d’extension, de réhabilitation, etc. Ils accompagnent également les élus locaux dans leur projet d’urbanisme, d’aménagement et d’équipement ou d’entretien de leur patrimoine.

Le conseil municipal décide de renouveler la convention qui prendra effet au 1er janvier 2017 et aura pour terme le 31 décembre 2019.

Le département assure la rémunération de l’architecte du CAU 35 qui travaille sur le territoire de la collectivité. Cette rémunération s’effectue au prorata du nombre de vacations réalisées. La collectivité s’engage à verser une participation forfaitaire de 63 € par vacation, participant ainsi à environ 25% du coût réel d’une vacation (salaire, charges patronales, indemnités repas, frais de déplacement).

Cette participation forfaitaire est sollicitée deux fois par an.

Supérette – Création d’un budget annexe et assujettissement à la TVA – Acquisition de l’immeuble.

Par ordonnance notifiée le 15 décembre dernier, le greffe du tribunal de commerce de Saint-Malo signifie à la commune que le juge-commissaire valide la vente à son profit du fonds de commerce de la SARL ADAM.

Pour permettre l’acquisition du fonds de commerce, le conseil municipal décide de créer un budget annexe « supérette » et de l’assujettir à la TVA.

Renouvellement de la convention multi-services de la FGDON 35.

Le conseil municipal décide de renouveler une convention multi-services auprès de l’entreprise FGDON 35, anciennement FEVILDEC, pour une durée de quatre années. La convention souscrite vise notamment l’accès au programme de lutte contre les frelons asiatiques, les ragondins, les chenilles processionnaires et les pigeons notamment à travers le prêt de matériel de piégeage.



La Biblioposte un service communal

De nouveaux horaires pour 2017 !!

A partir du 1er février 2017, la biblioposte (service couplé bibliothèque et agence poste communale) est ouverte le matin du mardi au samedi de 8h45 à 12h45.

Par ailleurs, ouverture du mercredi après-midi de 14h à 16h30.

Ces nouveaux horaires sont inspirés de la fréquentation des lieux. Ils ont l'avantage d'étendre l'amplitude d'ouverture de la matinée tout en continuant à aller au-delà de l'obligation des 14h par semaine imposées et indemnisées par la Poste (un vingtain d'heures au total).

Le temps du mercredi après-midi, favorable aux familles, fait l'objet d'une ouverture de la biblioposte dans une optique d'augmenter notre nombre d'abonnés bibliothèque (une soixantaine en 2016).

Ces aménagements horaires pourront évoluer dans les mois à venir. Tels quels, ils devraient faciliter la continuité de services lors des congés de notre agent.

L'agence propose toujours ses services postaux (dépôt et retrait d'espèce, timbres, chronopost, recommandés, changement d'adresse, virements...) et son espace bibliothèque sur 2 sites : Hirel et Vildé-la-Marine (Point Lecture). L'abonnement bibliothèque reste à 6 euros par famille et le service fonctionne toujours avec la BDIV (Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine) afin d'avoir accès à plus d'ouvrages. Enfin, des tapis de lecture pour petits sont régulièrement proposés (interventions financées par la commune). Quant au Point lecture à Vildé, il sera dorénavant ouvert de 10h30 à midi les mercredis et samedis.

Informations pratiques



Communauté
d'Agglomération
du Pays
de Saint-Malo

Déchets

Compostez vos déchets ! Saint-Malo Agglomération vous rembourse jusqu'à 20€ sur l'achat de votre composteur individuel !

Ne jetez pas de films et plastiques souples dans votre bac jaune! Ces derniers vont dans le bac à déchets ménagers. Ces déchets sont en effet à l'origine de la majorité des erreurs de tri recensées au Centre de tri de Saint-Malo Agglomération. A ce jour, la filière de valorisation permet de recycler uniquement les plastiques en forme de bouteille ou de flacon.



Pour toute question 'Déchets', vous pouvez contacter notre numéro vert :

Numéro gratuit depuis un poste fixe ou un mobile, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h45.



ou www.stmalo-agglomeration.fr

Economie d'énergie

Travaux d'économie d'énergie (isolation des logements, installation de chaudières performantes) : Saint-Malo Agglomération vous apporte un conseil technique et une aide financière. Pour tout conseil sur les travaux à privilégier ou sur les différentes aides et leurs conditions, contactez Alice LECAUDEY, chargée de cette opération, au 0800 30 50 80 (service et appel gratuit). Vous pouvez également la rencontrer à la Maison de l'Habitat à Saint-Malo (près de la gare) ou via www.stmalo-agglomeration.fr.



Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. A Hirel, la démarche se fait en mairie mais également en ligne via le site service-public.fr.

Reconnaissance et validité de l'attestation de recensement

Compte tenu des difficultés rencontrées par les administrés pour leurs inscriptions aux examens et concours, la Direction du service national a demandé aux services déconcentrés de l'Etat organisateurs des examens ou concours, d'accepter, jusqu'à l'âge de 18 ans, l'attestation de recensement délivrée par les mairies, en l'absence de certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Par conséquent, l'attestation de recensement retrouve sa validité jusqu'à la date anniversaire de 18 ans en tant que justificatif vis-à-vis des obligations du service national lors de la constitution des dossiers d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, à l'exception des dossiers d'inscription à l'examen du permis de conduire.

A partir de l'âge de 18 ans, seul le certificat de participation est exigé.

Concernant les justificatifs à fournir pour l'inscription au permis de conduire :

- Avant l'âge de 17 ans : aucun justificatif n'est demandé.
- Dès l'âge de 17 ans : le certificat de participation à la JDC est exigé

Pour contacter

le centre du service national de Rennes :

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h et de 13h à 16h30

(15h30 le vendredi)

02 23 44 50 01

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jdc

ou par courrier

Centre du Service National de Rennes

BP 21 - 35998 RENNES Cedex 9

Le Centre du service national

ne reçoit pas de public.



DEVENEZ

ACCUEILLANT FAMILIAL

Un métier à découvrir : Accueillant Familial pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Vous aimez le contact humain notamment celui des personnes âgées ou personnes en situation d'handicap, vous souhaitez offrir à une personne un environnement paisible et sécurisant et contribuer au maintien de son autonomie, votre logement dispose de chambres pour accueillir une à trois personnes, vous pouvez demander à être agréé par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Renseignements sur les conditions d'exercice du métier auprès du service Référent Accueil Familial : Aurélie LEBRETON et Marie SUZANNE, Centre Hospitalier de Saint-Malo Tél. : 02 99 21 27 90

CONCILIATEUR DE JUSTICE

...une résolution amiable des conflits

Simple, rapide et gratuit. Si un recours au juge vous paraît disproportionné au regard du problème (différends entre particuliers essentiellement), n'hésitez pas à saisir votre conciliateur, Monsieur Feret (06 16 28 91 00) en priorité, M. Cardineau (06 68 53 16 31) ou M. Fromont (06 48 77 61 84) :

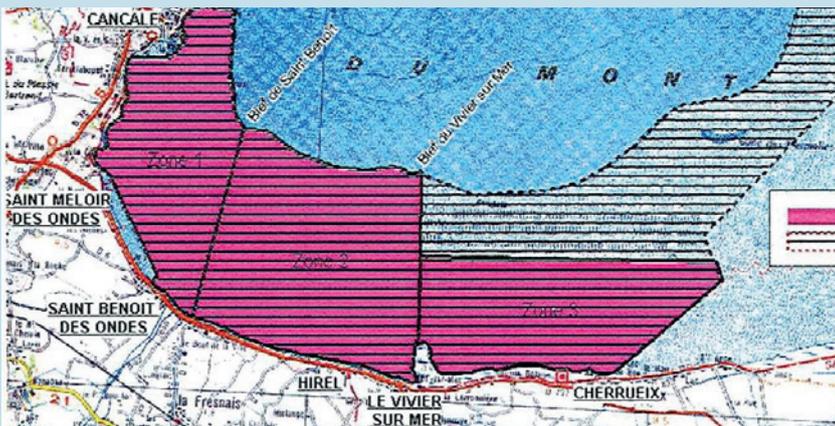
- en écrivant au Tribunal d'instance, 1place St Aaron, 35400 Saint-Malo
- en prenant rdv par téléphone. Le conciliateur vous précisera le lieu de sa permanence.

ASSOCIATIONS

Chaque association dispose d'un quota de 5 débits de boisson temporaires par an, déclaration à faire en mairie. Penser également à déclarer les ventes au déballage (braderies, vide-greniers).

Rappel sur la pêche à pied de loisir

En 2017, la pêche à pied est interdite à Hirel (entre le Bief de St Benoit et le Bief du Vivier) du 1er janvier au 31 mars et du 1er octobre au 31 décembre. Par ailleurs, la pêche à pied professionnelle comme de loisir est autorisée uniquement de jour et elle se trouve interdite par coefficient inférieur à 50.



Sortie de territoire pour les mineurs

À compter du 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Le formulaire Cerfa n°15646*01 est disponible sur Internet (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

L'enfant doit disposer de sa carte d'identité ou passeport valide (plus visa selon la destination), de la photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire (titre doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans) et de l'original du formulaire cerfa n°15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

Elections présidentielles les dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Elections législatives

les dimanches 11 juin et 18 juin 2017

Si vous ne pouvez être là, pensez à donner une procuration à un autre électeur sur la commune (se rendre en gendarmerie avec une pièce d'identité et les coordonnées précises de votre mandataire à savoir nom et date de naissance, adresse).



Subventions aux associations Commune de Hirel - Année 2016

Référence : Article 22 de la loi du 23 mai 2006

Associations	Montants de la subvention
Comité des fêtes Hirel	835 €
	835 €
Comité des fêtes Vildé-la-Marine	Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la fête des moules 500 €
Gym loisirs Hirel	1 490 €
Hirel Tennis Club	231 €
Tennis Club Hirel/La Fresnais	199 €
Union Sportive de la Baie	423 €
Amicale cyclo Vild'Hirel	331 €
AICA La Fresnais/Hirel/Vildé-la-Marine	180 €
UNC AFN	180 €
Club de l'amitié Hirel/Vildé-la-Marine	180 €
Amicale Laïque Cancale	200 €
Art Expo	Prévision : 120 € Pas de demande
CUIR ET CHROME (Motards)	Prévision : 120 € Pas de demande
Association des parents élèves	120 €
AMF 35	542,88 €
ARIC	519 €
CODEM	50 €
Mission locale	831 €
UNCCAS	105 €
Association AMPER	259 €

Durée et tarifs cimetières

Les durées et les tarifs des concessions des deux cimetières sont les suivants :

Concession de 30 ans	200 €
Concession de 50 ans	350 €

Columbariums

Des columbariums ont été mis en place dans nos 2 cimetières en 2015. Les durées et tarifs des concessions correspondants sont les suivants :

Concession de 15 ans	350 €
Concession de 30 ans	600 €
Dispersion des cendres L'inscription sera maintenue durant 15 ans.	50 € + prix coûtant de la plaque



Carte d'identité NOUVEAUTÉS depuis le 1^{er} décembre 2016 en Ile-et-Vilaine

Une pré-demande peut se faire en ligne !

Vous devez pour cela créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne. Ce numéro vous sera demandé en mairie.

Cette pré-demande (non obligatoire) ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Choisir votre mairie

Vous devez vous adresser à une mairie équipée de bornes biométriques (au nombre de 27 en Ile-et-Vilaine) dont Saint-Malo, Dinard, Dol de Bretagne ou Combourg.

Rappel durée de validité :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans. Ainsi, pour les cartes délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date qui est inscrite sur la carte : il faut y ajouter 5 ans !!



Le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 6 octobre 2015. Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) doit par conséquent mettre en œuvre de façon opérationnelle les objectifs et dispositions du SAGE. Pour assurer cette nouvelle mission, il s'est engagé auprès du Conseil régional de Bretagne dans la construction d'un Projet de Territoire Eau (PTE-stratégie et actions sur 5 ans) et auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans l'élaboration d'un Contrat Territorial (outil financier). La mise en place de ces deux outils nécessite de renforcer les effectifs de la cellule d'animation du SAGE. Un technicien « chargé de mission eau et milieux aquatiques » à plein temps a été recruté. Chacun sait que l'eau n'est pas un bien inépuisable. **Mobilisons-nous !**

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez la cellule d'animation du SAGE :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) – Pépinière d'entreprises Synergy8 – PA Les Rolandières – rue de la Rouelle 35120 DOL DE BRETAGNE

Tél : 02.99.80.19.84 - contact@sage-dol.fr

Représentants de la commune : M. Hardouin, H. Béchereau

Le SPANC

Syndicat Intercommunal du Service Public d'Assainissement Non Collectif du canton de Châteauneuf (13 communes dont Hirel)

Il a pour mission de procéder au contrôle de bon fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif existantes et au contrôle de conception (étude de filière) dans le cadre d'une nouvelle installation ou d'une réhabilitation d'une installation.

Le contrôle de bon fonctionnement est réalisé une fois tous les six ans. Le coût de la redevance de ce service est de 54.45 € HT. Cette redevance est prélevée via votre facture d'eau potable.

Pour une nouvelle installation ou une réhabilitation, vous devez faire réaliser une étude de filière par un bureau d'étude agréé par le Département. Vous pouvez obtenir la liste en vous adressant au secrétariat du SPANC. Quand vous disposez de l'étude, vous devez déposer le dossier en 3 exemplaires en mairie à Hirel. Celui-ci sera transmis au SPANC, qui émet un avis sur le projet de conception sous 15 jours. Le choix de l'entreprise est libre. 5 jours avant la fin desdits travaux, il convient de prendre contact avec le SPANC, afin de fixer un rendez-vous avec le technicien qui vérifiera la conformité des travaux réalisés.

Le SPANC est basé au Centre Technique Urbanisme et Environnement 16, rue Vauban, St Père Marc en Poulet (35430) spanc35430@orange.fr, 02 99 80 70 04, permanence chaque jeudi matin de 8h à 12h30.

Représentant de la commune : A. Cossonnière



Notre école Le Long Sillon



Equipe pédagogique : Mme Charraud (ATSEM), Mme Desbois, Mme Cheul, Mme Eono

L'école du Long Sillon accueille aujourd'hui 82 élèves de la Petite Section au CM2 répartis dans 3 classes : Les élèves de maternelle sont dans la classe de Mme Eono, les CP et CE1 dans celle de Mme Cheul (directrice), et les CE2, CM1 et CM2 dans la classe de Mme Desbois.

D'un point de vue matériel, l'école de Hirel dispose désormais de deux tableaux numériques ainsi que d'une dizaine d'ordinateurs portables, financés par la mairie.

Grâce à l'investissement de l'équipe enseignante et au financement de l'association de parents d'élèves, les classes sont également impliquées dans plusieurs projets et bénéficient de fréquentes sorties tout au long de l'année sans demander de contribution aux familles.

Pour l'année 2016-2017, toutes les classes travailleront sur le cinéma (Projections au cinéma de Cancale pour les maternelles, participation au dispositif « Cinéjeunes » avec

intervention d'un animateur pour les plus grands). L'ouverture culturelle des élèves passe aussi par le festival des Gallo-pins où ils assisteront à une représentation de théâtre adaptée à leur âge. Les élèves du CP au CM2 accueilleront une intervenante musique du conservatoire de Saint Malo pour 10 séances. Selon les projets menés spécifiquement dans chaque classe, les élèves profiteront également d'une sortie en lien avec la mer (PS-MS-GS), en forêt (CP-CE1) ou dans un centre de tri ou de recyclage des déchets (CE2-CM1-CM2). Les plus grands se rendront également au collège de Cancale pour se préparer à cette nouvelle étape de leur vie d'élève.

Agenda 2017 :

1^{er} juillet : Fête de l'école

4 juillet : Olympiades de l'école

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'école par mail, par téléphone ou en venant à la rencontre de l'équipe enseignante.

Pour les inscriptions

merci de passer préalablement en mairie avec votre livret de famille.
02 99 48 83 53
ecole.0350288y@ac-rennes.fr



Les expériences incroyables au Moulin



La plasticienne étonne les élèves.

Le SIAJE

Le SIAJE (Service Intercommunal Animation Jeunesse Enfance), structure intercommunale entre trois communes, Saint-Méloir-des-Ondes, La Fresnais et Hirel, a pour objet de promouvoir et de développer les actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

#L'accueil de loisirs enfance et petite enfance (2 ½ à 9 ans) est ouvert toutes les vacances scolaires (sauf Noël) de 7h30 à 18h30 à Saint-Méloir-des-Ondes ainsi que matin et soir sur Saint-Méloir et La Fresnais. Une navette en minibus est mise en place au départ de la commune de Hirel. Inscription à la journée ou demi-journée avec ou sans repas. Tarifs en fonction du quotient familial. Cet accueil de loisirs est également ouvert le mercredi de 12h à 18h30. Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école (activités manuelles, atelier cuisine, jeux de réflexion, jeux de rôle et d'expression, jeux sportifs, sortie autour de thèmes).

#La ludothèque, lieu de rencontre autour du jeu pour les jeunes enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents ou de leurs assistantes maternelles, les lundis de 9h30 à 11h30 à la Salle Horiz'ondes à Saint-Méloir et les mardis de 9h30 à 11h30 à l'atelier du marais à La Fresnais (sauf pendant les vacances scolaires).

#Le Centre d'initiation sportive est proposé aux enfants âgés de 4 à 6 ans. Il doit leur permettre d'appréhender et de découvrir des activités sportive dont : Sports athlétiques et jeux de motricité, sports et jeux de ballon, sports de raquette et jonglage, sports d'opposition, sports de pleine nature...

#Les projets jeunes

Les adolescents (14-17 ans), et pré-ados (10-13 ans) peuvent participer aux activités suivantes : les vendredis ciné débat de 20h à 22h, les vendredis originaux de 19h à 21h : soirée buzz quizz, top chef, jeux de stratégies et les samedis « découverte

« de 14h à 17h : sortie vélo, patinoire, rando, géocaching...
Egalement : sortie vélo/orientation, patinoire, rando découverte de la baie, ateliers scientifiques, création musicale... Des navettes sont proposées au départ de Hirel, de La Fresnais et de Saint-Méloir. Les adolescents (14-17 ans) et les pré-ados (10-13 ans) sont aussi accueillis pendant les vacances scolaires.

Le SIAJE accompagne aussi la Junior association « chez nous on se tourne pas les poussettes ». L'association (composée d'une dizaine de mineurs de 14 à 17 ans) organise régulièrement des actions autofinancements : braderie, vente de muguet, marché de Noël, car wash, tombola. Leurs dernières actions ont permis au groupe de partir une semaine à Londres pendant les vacances d'automne 2016 !

Enfin, le SIAJE, c'est aussi le CME (Conseil Municipal des Enfants), les séjours et mini camps d'été et la participation aux Temps d'Activités Périscolaires.



Elus du CME de l'école Le Long Sillon pour 2016-2017

Son site internet du SIAJE :

<http://sivu-le-siaje.e-monsite.com/>

Sa coordinatrice, Aurélie Bauer au 06 30 86 07 76
courriel sivulesiaje@orange.fr

Les Temps d'activités Périscolaires ou TAP

Les TAP instaurés en 2014 ont été reconduits pour la deuxième fois sur le même modèle horaire, les mardis et vendredis de 14h45 à 16h30. Une participation financière est dorénavant demandée aux parents pour les élèves d'élémentaire (cf pages 4/7 délibérations focus enfance), les TAP n'étant pas obligatoires.

Les élèves sont répartis en groupes et se voient proposer tout au long de l'année des activités toujours aussi variées tels que des animations à caractères sportifs 'multisports', char à voile sur la grève ou encore tennis, une sensibilisation à l'environnement et au développement durable par des activités de recyclage avec usage d'un composteur, de l'artistique avec réalisation de sculptures en collaboration avec une plasticienne et l'univers de jeux proposé par la ludothèque.

Des idées plein la terre :
gestes pour l'environnement



Sculptures vivantes



Joyeux TAP à la ludothèque



Cantine & Garderie

La commune propose un service de cantine municipale ainsi qu'une garderie matin et soir dès 7h15 et jusqu'à 18h45 ou 12h15 le mercredi.

Ludothèque communale

La ludothèque est ouverte à tous, enfants et adultes, les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30. Elle propose également une nouvelle tranche horaire depuis la rentrée 2016 !

Nouveauté : un créneau le mercredi de 10h à midi pour les 0-3 ans !!

Espace jeu dédié avec piscine à boules et circuit de motricité.

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les enfants de plus de 8 ans pourront être accueillis non accompagnés mais restent

sous la responsabilité des parents.

Venez nombreux partager, échanger, jouer dans un lieu convivial et attrayant ! Vous y trouverez des jeux d'éveil, d'assemblage, d'imitation, mais aussi des 'grands' jeux comme le billard hollandais, des jeux en bois tels les kaplas, des jeux de règles (échec, quarts...), et dorénavant un babyfoot pour la joie des plus grands....

Salle des associations au-dessus de la biblioposte, rue des Tourailles.



Piscine colorée



Un univers de jeux

Club de l'amitié Hirel-Vildé

Comme chaque année, le bulletin municipal nous donne l'occasion de retracer les activités du club. Début janvier nous avons eu notre assemblée générale. Changement cette année, Monsieur René Davy, Président depuis de nombreuses années, a voulu, si on peut dire, prendre sa retraite bien méritée.

Voici la composition du nouveau bureau : Présidente Droval Annick - Vice Président Davy René - Secrétaire Rose Simone - Trésorière Béchereau Marinette - Secrétaire adjoint Cossonnière Alain - Trésorier adjoint Burtin Paul. Le conseil d'administration est composé de 7 autres membres.

Le club de l'amitié se réunit tout les quinze jours le mercredi après-midi. Environ une soixantaine de personnes se rencontre (jeu de belote, de tarot, triomino, scrabble ainsi que travaux manuels). Nous avons eu six concours de belote, deux « gais savoir » et quatre repas dans l'année. Cette année au mois d'avril, un voyage à Lloret de Mar a été organisé avec l'U.N.C. Au mois de novembre, une visite de l'Assemblée Nationale a été effectuée.

Pour 2017, nous envisageons une exposition de travaux manuels au mois de septembre ou octobre. Un voyage en Corse est à l'étude.

Merci à la Municipalité pour le prêt gracieux de la salle chaque quinzaine. Au nom du Conseil d'Administration, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017.



Le bureau

Une remise de médailles destinées aux bénévoles du bureau qui ont servi pendant plusieurs années et qui servent encore, a été orchestrée par la déléguée cantonale M^{me} Martine Goutorbe.



De gauche à droite : René Davy - Alain Jouquan - Corentin Jacq - Pierre Lecharpentier - Elise Bohuon - Armelle Dufrien - Marie-Thérèse Davy - Odette Bouillis - Annick Droval - Marcelle Busson - Ernestine Lebas - Edouard Busson

Comité des fêtes d'Hirel

Voici un résumé des manifestations de 2016.

- Le samedi 24 mars, parents et enfants étaient invités sur le complexe sportif pour la cueillette des œufs de Pâques comme chaque année. Un grand bonheur !
- Le 29 mai, tous les bénévoles se sont retrouvés sur le parcours du Marathon de la Baie du Mont Saint-Michel.
- Le 3 juin, nous avons invité nos bénévoles à un super repas.
- Le dimanche 7 août, le vide-grenier du Comité des Fêtes de Hirel a remporté un vif succès et le temps était magnifique.
- Sans oublier la fête d'Halloween le samedi 22 octobre avec son défilé hanté de sorcières et fantômes et le maquillage des enfants...
- Et enfin le 17 décembre, passage du Père-Noël, vin chaud, chocolats et promenade en calèche !



Le 28 Septembre, un nouveau bureau a été élu pour représenter l'Association des Parents d'Elèves, de l'école le long Sillon.

La Présidente est Mme LEMAIRE Angélique et son adjoint, Mr DARROUZET Eric,

La Trésorière est Mme ESCLARMONDE Delphine et son adjoint, Mr CAILLEBOTTE Antony,

La Secrétaire est Mme BOUDROUZ Véronique et son adjointe, Mme BASLE Laure,

L'équipe a travaillé sur l'organisation de manifestations en 2016 :

- 27 Novembre: Braderie puériculture à la salle des fêtes de Hirel,
- 15 décembre: Fête de Noël,

Pour 2017 :

- 4 mars : dîner dansant (où tous les habitants et amis peuvent venir),
- Vide Grenier en Juin et exposition au moulin de la Ville-es-Brune.

Vous pouvez contacter l'APE à :
ape.hirel@gmail.com

Hirel UNC - AFN

La section compte 24 membres adhérents dont 4 veuves d'anciens d'Algérie. L'assemblée départementale s'est déroulée le 23 avril 2016 à Bais.

Cent vingt cinq personnes ont assisté à la soirée potée du samedi 16 avril 2016. Un voyage à Lloret de Mar, en avril, et une visite de l'Assemblée Nationale, en novembre, ont été organisés avec le Club de l'Amitié.

Comme les années précédentes, la section a commémoré les armistices du 8 mai et du 11 novembre avec la participation des membres du Conseil Municipal des Enfants. Le 11 novembre, les sections des anciens combattants de Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint-Benoit-des-Ondes et Saint-Méloir-des-Ondes, ont assisté à la cérémonie religieuse en l'Eglise de Vildé-la-Marine, accompagnées par la Fanfare Saint-Maurice de La Fresnais.

Alain Cossonnière



8 mai



11 novembre à Hirel



11 novembre à Vildé

Comité des fêtes de Vildé-la-Marine... dans la continuité !

Le bureau du Comité entouré de ses membres et soutenu par ses bénévoles a atteint les objectifs fixés pour 2016 :

- rassembler les habitants de la commune lors de manifestations festives afin de maintenir un lien amical,
- contribuer à donner une image positive de notre commune.

C'est ainsi que Vildéens, Hirelois, habitants des communes voisines ou éloignées ont eu plaisir à se retrouver lors de la fête des plantes, de la fête des moules et de la Saint Louis. Les bénévoles qui contribuent au succès de ces manifestations ont été conviés à une soirée récréative. La distribution du colis de Noël aux anciens de Vildé a été reconduite. Lors de l'assemblée générale le 06 janvier 2017, les membres du Comité ont procédé au renouvellement des membres du bureau. Le calendrier des manifestations 2017 sera validé avec un événement exceptionnel : le quarantième anniversaire de la fête des moules.

Le Comité invite toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à rendre plus belle encore la vie sur notre commune à le rejoindre et à poursuivre les actions engagées par nos aînés.

Belle et heureuse année à toutes et à tous !

Le Président, Jean Pierre GASNIER



Fêtes des moules sur la grève



Gym Loisirs d'Hirel

La nouvelle activité à Hirel « le bien-être santé séniors »

La Gym Loisirs démarre cette année avec le nouveau cours Bien Etre, le mardi matin à 11h à la salle des fêtes de HIREL, pour une activité adaptée aux aînés, pour une meilleure santé, une meilleure condition physique, une amélioration de posture d'équilibre, un renforcement des muscles et des os, de la détente et un maintien de l'autonomie.

Nous souhaitons aussi ouvrir un autre cours de « Cuisses Abdos Fessiers » le lundi à 18h ; pour se faire nous cherchons un animateur ou une animatrice, n'hésitez pas contactez-nous si vous souhaitez travailler avec nous.

L'objectif essentiel de Gym Loisirs : vous faire plaisir, prendre du temps pour soi, en vous proposant des activités de proximités pour tous les âges : CAF, TONICS, STEP, PING PONG, BIEN ETRE SENIORS, RELAX, ZUMBA et la MARCHE NORDIQUE.

Nous avons démarré la saison 2016-2017 avec une ZUMBA exceptionnelle sur la grève, nous nous sommes mêlés au coucher de soleil et c'était magnifique. Depuis plus de 15 ans la Gym loisirs de HIREL propose régulièrement de nouvelles activités à des prix très compétitifs, avec des forfaits familles et les coupons sport sont acceptés,

« On peut s'inscrire toute l'année. Il reste des places ! »

Venez découvrir nos activités à la salle des fêtes de HIREL la 1er séance est gratuite.

Renseignement

Béatrice 0677934565 et Paul pour la Marche Nordique au 0638741500 ou par Email : gymloisirshirel@gmail.com

ACVH

Amicale Cyclo Vild'Hirel

Notre association est ouverte à toutes et tous sans distinction. Elle a pour objectif la pratique du vélo sur route ou sur chemin, dans la bonne humeur et la convivialité, sans esprit de compétition.

L'année 2016 a été marquée par notre participation aux différentes randonnées organisées par les clubs voisins (Pleine Fougères, Timac Saint-Malo, Saint Jouan des Guérets, Pleurtuit, La Richardais, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Pleslin Trigavou...) et par l'organisation de notre traditionnel rallye du mois d'avril qui cette année a rencontré un vif succès, puisqu'il nous a permis de rassembler pas moins de 200 participants. Pour la première fois, nous avons choisi de proposer 2 circuits VTT en plus des 3 circuits route, et devant le succès rencontré avec cette nouveauté, nous avons décidé de proposer à nouveau 2 circuits VTT avec toujours 3 circuits route pour notre prochain rendez-vous fixé au 23 avril 2017.

Les inscriptions au club se font à partir du mois de janvier. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Pour contacter ACVH
JP ROYER 0616845393
A THEBAULT 0299808455
E mail : acvh@orange.fr





USB La Baie

L'US LA BAIE, club de football des communes de La Fresnais, St Benoît, Hirel et Lillemer

Une nouvelle saison a débuté pour l'US LA BAIE football ! Après une saison 2015/2016 réussie, les entraînements ont repris sur les terrains de La Fresnais depuis le 2 septembre dernier sous la houlette de Mickaël Jézéquel, le tout nouvel entraîneur diplômé du club. Mickaël prend en responsabilité l'intégralité des entraînements des équipes jeunes afin de permettre à Eric Lassaie de se consacrer pleinement à son rôle de président.

Compte tenu du nombre toujours croissant des licenciés jeunes, les séances sont également assurées par Baptiste P, Flavien S et Gatien T, trois jeunes bénévoles passionnés.

Malheureusement, trop peu de jeunes d'Hirel sont aujourd'hui inscrits à l'US LA BAIE ! Alors, si comme nous, vous aimez le football et vous souhaitez jouer à côté de chez vous, prenez vite contact avec l'association, elle n'attend plus que vous !

Horaires des entraînements :

- U7/U9 : le samedi de 10h30 à 12h (nouveauté)
- U11 : le mercredi de 14h à 15h30
- U13 : le mercredi de 15h30 à 17h et le vendredi de 19h30 à 21h
- U15/U17 : le mercredi et le vendredi de 19h30 à 21h

EVENEMENTS à Hirel cette saison :

- rassemblement U8/U9 le samedi 11 mars 2017
- tournoi jeunes « futbol playa » (dans la grève) au printemps 2017 (sous réserve)

Contacts : Eric Lassaie, président et responsable jeunes : 06 89 75 36 12, Gérard Martin, secrétaire : 02 99 58 61 73, Mickaël Jézéquel, entraîneur toutes catégories : 06 41 28 61 20
<https://www.facebook.com/ESCCLaFresnais/> ou <http://usb-foot.e-monsite.com/>



Hirel Tennis Loisirs

Notre association « Hirel Tennis Loisir (H.T.L.) » après 4 ans d'existence compte aujourd'hui 22 membres. Tournée vers le tennis loisir, chaque personne peut jouer à son rythme.

Cette année, nous nous sommes impliqués dans le cadre des animations périscolaires en proposant une initiation au tennis afin de familiariser les enfants à la pratique d'un sport. Nous avons également proposé à nos adhérents des cours de tennis donnés par un professeur afin d'améliorer notre niveau de tennis, 7 membres y ont participé. Chaque année, nous organisons quelques activités comme 1 ou 2 tournois internes avec barbecue le midi auxquels tous les adhérents peuvent participer, débutants ou confirmés et nous débutons chaque nouvelle année et nouvelle saison tennistique par une soirée galette des rois.

L'adhésion est de 30€ pour une année de janvier à décembre. Cette somme est dégressive pour les membres d'une même famille avec des enfants de moins de 16 ans. Location du court au café/tabac Sun and Sea et chez Mr DUFAY, 8, rue du Domaine.

Pour vous inscrire vous pouvez contacter :

Jean Marie RENARD au 06 62 17 82 98

Michel RAIMOND au 06 62 47 79 08

Cuir et Chrome

L'association Cuir & Chrome a été riche en événements tout au long de l'année 2016.

Effectivement, nous avons participé à diverses balades & animations tels que le rassemblement « Les Motards en Colère » à Rennes le 09 avril ou La Madone des Motards à Porcaro le 15 Août.

Nous avons participé à la Sécurité pour l'Iron Corsaire à Saint-Malo le 12 juin, pour l'A.B.V.A. (Association Bretonne de Véhicules Anciens) ou encore à l'occasion la Fête des Moules à Vildé-la-Marine le 10 juillet. Nous étions aussi à l'évènement : Rallye Moto du Club Les Loups Celtics à Melesse.

Et nous sommes présents auprès de diverses œuvres caritatives dont la « Balade de Pascal contre le Cancer », l'« Association pour les chiens d'Aveugles », et dernièrement le 09 octobre, le Téléthon à Broons (22). Sans oublier nos événements : Notre Rallye Motos du 24 avril avec une forte progression par rapport à l'année passée : 80 participants ! Sans oublier notre « balade rouge » le 11 décembre. Il s'agit d'une Balade motos, tous habillés en Père Noël, action organisée au profit de l'association « Les petits pas d'Isabella » de la Fresnais : Animation toute la journée, Galettes saucisses, buvette, vin chaud !!

Pour les enfants, un Concours du plus beau dessin, maquillage mais aussi un Petit marché de Noël : Bijoux, bougies etc.... Tous les bénéfices sont versés à l'association « Les Petits Pas D'Isabella ».

Pour l'année 2017, l'association accueillera une dizaine de nouveaux adhérents. C'est une année qui promet d'être toujours plus enrichissante.

Le Président Michel FONTAINE.



Un été 2016 riche en couleur et en diversité !

Notre moulin de la Ville-es-Brune a repris du service !

Cette saison 2016, nous avons pu y accueillir des artistes d'écoles et d'horizons différents avec des techniques toutes plus innovantes les unes que les autres, aquarelle, acrylique, huile, pastel, résine, Amateurs et professionnels, peintres, sculpteurs, plasticiens, auteurs, tous ont habillé de leurs œuvres les murs de ce moulin ancré entre terre et mer...

Les gourmets ont été ravis par la seconde édition de la fête du miel et de l'apiculture en octobre.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à regarder l'espace dédié aux expositions sur le site internet de la commune:

commune-hirel.fr

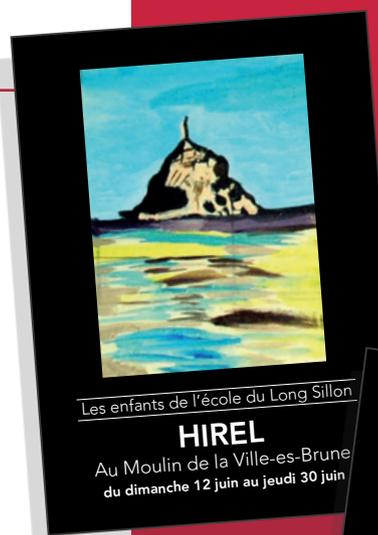
Soyez curieux et retrouvez tous ces artistes, qui nous font partager leur passion, pour nous faire rêver et voyager...

Merci à eux

Exposants, artisans, pour tout renseignement concernant les réservations et les tarifs, veuillez contacter la mairie.



Des artistes de tout horizon...



Retrouvez toutes les dernières infos sur :
www.commune-hirel.fr
www.lemoulindelavilleesbrune.fr

Mairie de Hirel :
02 99 48 93 93
mairie.hirel@wanadoo.fr

